



C'est quoi ?

Les blogs et réseaux sociaux sont de plus en plus consultés afin de rechercher des informations sur les individus, que ce soient dans un contexte professionnel ou personnel. Les recruteurs n'hésitent pas à « googliser » vos données personnelles via des moteurs de recherche classiques. Il est donc indispensable de maîtriser votre « image numérique »



Comment faire pour contrôler votre e-réputation ?

Vous devez vous organiser pour mettre en avant vos données personnelles à « valeur ajoutée ». Créer des alertes « google » ou utiliser le nouvel outil « ma présence sur le web » qui reprend notamment le principe des alertes Google, permettant de prévenir l'utilisateur lorsqu'il est fait mention de son nom, son adresse e-mail



Que faire pour supprimer du contenu personnel négatif ?

Contactez le webmaster ou propriétaire du site internet pour effacer les données sensibles : préciser pour quelles raisons (atteintes à la vie privée, à la réputation, à l'image...)

Contactez la CNIL : la loi informatique et libertés permet à toute personne présentant des motifs légitimes de demander la suppression de données la concernant diffusées sur internet. Vous pouvez déposer une plainte sur le site www.cnil.fr

Si toutes les démarches échouent, adressez-vous à la justice qui appréciera la légitimité de votre demande.



Quelles solutions possibles si on ne peut supprimer du contenu négatif ?

1. Créer des comptes neutres et ou à connotation professionnelle sur : VIADEO, LINKEDIN....
2. Créer un CV numérique sur DOYOUNBUZZ, MONCVNUMERIQUE.com....
3. Créer un blog perso, page personnelle pro



Soyez vigilant à la synchronisation automatique des photos sur les smartphones, tablettes numériques...

Modifiez régulièrement vos mots de passe sur les réseaux sociaux
Paramétrez vos options de confidentialité sur FACEBOOK